



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service Environnement  
Bureau Prévention des Risques et des Nuisances**

**MAIRIE DE FONTENAY-LES-BRIS  
ESSONNE**

**- 3 AOUT 2026**

**ARRIVÉE**

**Affaire suivie par :** Alain Chaussy  
chef du bureau de la prévention  
des risques et nuisances

Mesdames et Messieurs les maires,  
Liste des destinataires in fine

Évry-Courcouronnes, le **30 JUL. 2026**

**Objet :** Élaboration du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) par débordement, de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise - Concertation du public.

**Référence :** SE/BPRN/n° **26 - 060**

**Pièce jointe :** Mise à jour des pièces du dossier de concertation du public relative à l'élaboration du PPRI de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise.

Madame, Monsieur le Maire,

Dans la continuité de mon courrier du 22 avril 2026 par lequel je vous invitais à relayer les actions de concertation du public réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPRI de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise en mettant à disposition pour consultation dans vos locaux un dossier constitué :

- des arrêtés de prescription du PPRI ;
- d'une plaquette informative relative au processus d'élaboration du PPRI ;
- de compte-rendus de réunion d'association avec les communes et les présentations associées ;
- des cartes d'aléas ;

je vous prie de trouver ci-jointes les pièces complémentaires qui ont été travaillées depuis, à savoir :

- les cartes d'enjeux ;
- les cartes réglementaires ;
- le projet de règlement du PPRI ;
- le projet de notice du PPRI.

Je vous remercie de bien vouloir compléter le dossier transmis en avril 2026 avec ces nouvelles pièces. Par ailleurs les cartes d'aléas ont été très ponctuellement modifiées au regard de vos observations. Le jeu de cartes d'aléas joint au présent courrier a par conséquent vocation à remplacer celui transmis en avril 2026.

Tous les documents sont également en ligne sur le site internet des services de l'État en Essonne, ils sont consultables via le lien suivant :

<https://www.essonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Risque-inondation/PPRI-de-la-Remarde-et-de-ses-affluents-en-cours-d-elaboration>

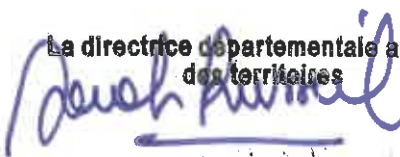
Direction départementale des territoires de l'Essonne  
Boulevard de France Georges Pompidou  
TSA 71103 - 91010 Évry-Courcouronnes cedex  
Tél. : 01 60 76 32 98  
Mél. : [ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr)

Si ce n'est pas déjà fait, afin de sécuriser les procédures en cours et à venir, je vous invite à m'adresser l'attestation écrite et datée relative à l'ouverture du registre municipal permettant le recueil des avis du public sur le projet de PPRI.

La concertation du public s'achèvera lorsque débutera l'enquête publique relative au projet de PPRI. Elle sera rapportée dans le bilan de concertation prévu à l'article R.123-8 du code de l'environnement. Ainsi à l'issue de la phase de concertation, je vous demanderai de clôturer le registre et de le faire parvenir à mes services.

La direction départementale des territoires de l'Essonne se tient à votre disposition pour vous assister dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale adjointe  
des territoires  
  
Sarah RUSSEIL

## Destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

- Arpajon ;
- Breuillet ;
- Briis-sous-Forges ;
- Bruyères-le-Châtel ;
- Courson-Monteloup ;
- Fontenay-les-Briis ;
- Forges-les-Bains ;
- Janvry ;
- Le Val-Saint-Germain ;
- Limours ;
- Ollainville ;
- Pecqueuse ;
- Saint-Cyr-sous-Ourdan ;
- Saint-Maurice-Montcouronne ;
- Vaugrigneuse.

